



On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres parties du royaume.

Latour

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 17 septembre. — Le corps de M. Canning a été déposé aujourd'hui dans Westminster-Abbey, aux pieds de M. Pitt.

Le corbillard a été suivi, depuis la maison du très-honorable gentleman dans Downing-street jusqu'à l'abbaye, par les voitures des personnes chargées de la conduite des funérailles.

Immédiatement après le corbillard se trouvait la voiture particulière du duc de Clarence : S. A. R. y était avec le duc de Sussex ; après la voiture du duc de Clarence venaient 9 voitures de deuil où se trouvait le jeune Charles Canning, le marquis de Clanricarde, le duc de Portland, les ministres et environ trente noblemen et gentlemen. Après les voitures de deuil venaient vingt voitures particulières, dont chacune était attelée de 6 chevaux.

Dès que le convoi funèbre fut arrivé à l'abbaye, le corps a été transporté dans la salle dite de Jérusalem, où beaucoup de personnes s'étaient réunies pour le recevoir. Le convoi funèbre est arrivé à la grande entrée de l'abbaye à une heure vingt minutes ; il s'est dirigé alors vers l'endroit où devait être déposé le corps. Les ducs de Clarence et de Sussex, comme conduisant le deuil, marchaient immédiatement après le corps. Le jeune Charles Canning se trouvait entre leurs LL. AA. RR. ; venaient ensuite les autres personnes faisant partie du deuil, d'abord le marquis de Clanricarde, puis le lord chancelier ; lord Goderich, le duc de Devonshire, le marquis d'Anglesea, le vicomte Dudley and Ward, lord Garvabh, sir J. Mackintosh, l'honorable M. Villiers, M. Brodill, le marquis de Conyngham, le comte de Monley, M. Tierney, le comte Spencer, lord Bexley, lord Palmerston, M. B. Bathurst, M. Planta, M. Backhouse et M. Stapleton.

Le doyen de Westminster a récité les prières d'usage et le corps a été déposé dans le caveau à l'entrée duquel se tenaient les ducs de Clarence et de Sussex, de Portland et de Devonshire, les ambassadeurs étrangers et les proches parents du défunt.

Après l'office on s'est rendu sur le bord du tonbeau pour regarder une dernière fois le cercueil qui contenait les dépouilles mortelles de G. Canning. Pen à peu on s'est retiré, et il n'est resté que les personnes chargées de poser la pierre destinée à fermer le caveau.

— On assure que le ministère est composé de la manière suivante : Lord Goderich, premier ministre. M. Huskisson, ministre des colonies. M. Herries, chancelier de l'échiquier. M. Charles Grant, président du bureau de commerce. Le duc de Portland, président du conseil à la place du comte de Harrowby. Lord Carlisle, au sceau privé. M. Tierney, maître de la monnaie. Le marquis d'Anglesea, grand-maître de l'artillerie. M. S. Bourne, eaux-et-forêts. Lord Lyndhurst, lord chancelier. Lord Bexley, chancelier du duché de Lancastre. Lord Palmerston, ministre de la guerre. Lord Dudley and Ward, ministre des affaires étrangères. Le marquis de Lansdown, ministre de l'intérieur.

Le commandement de l'armée a été offert au duc de Wellington. S. S. ne siégerait pas au conseil si elle acceptait.

Dans le cabinet ainsi formé, quatre membres seulement sont opposés à l'émancipation.

— Sir John-Frédéric Robinson, successeur de M. Canning au poste de premier ministre, est fils de Thomas Robinson, d'une ancienne famille élevée à la pairie en avril 1761, sous le titre de *baron Grantham*. Sir John-Frédéric est frère cadet de Thomas-Phily-Wedell-Robinson (lord Grantham), né en 1781.

Membre du parlement en 1807, pour le bourg de Ripon, dans le comté d'York, à la nomination de mistres Allanson, réélu en 1813 et aux parlemens suivans, sir John-Frédéric a épousé, vers 1815, la fille unique du comte de Buckingham. Il est entré dans les emplois secondaires du ministère sous celui de lord Liverpool. A la mort de lord Castlereagh, il était président du bureau du commerce, et M. Vansittart ayant été créé lord Bexley, M. Robinson lui succéda comme chancelier d'échiquier. Quand M. Canning parvint à la place de premier lord de la trésorerie, sir John-Frédéric fut créé lord sous le nom de vicomte Goderich ; il passa de la chambre des communes à la chambre des pairs, et fut chargé du ministère des colonies.

Le nouveau premier ministre jouit de l'estime générale ; c'est un homme modeste, probe et éclairé, et qui partage entièrement les sentimens politiques de M. Canning.

C'est M. Robinson qui, avec son savant ami M. Huskisson, a fait sortir la Grande-Bretagne de la vieille ornière du monopole et du système prohibitif ; c'est lui qui a voulu asseoir sa prospérité sur la liberté du commerce.

— Nous apprenons que le comte Capo-d'Istria est arrivé en Angleterre, non comme futur représentant du gouvernement grec, mais seulement pour s'assurer de l'avis du ministère britannique sur son élection comme régent de la Grèce. (*Times.*)

— Un ministre de l'église anglicane, nommé Hudson, vient de se battre en duel à Boulogne-sur-Mer, et à blessé grièvement son adversaire.

Flotte russe. — L'arrivée de l'escadre russe, bien qu'elle soit forte de huit vaisseaux de 74, de huit frégates et une corvette, n'a pas causé la moindre inquiétude, et l'on n'a aucune crainte relativement au but réel de la présence de cette armée navale dans la Méditerranée, parce que le public était convaincu que M. Canning avait reçu tous les éclaircissemens possibles à cet égard, et que s'il avait été trompé il y aurait plus d'un moyen pour remédier à cette trahison.

Il paraît que la flotte russe en quittant Cronstadt avait simplement l'ordre de se rendre à Portsmouth où il était dit que l'ambassadeur russe à Londres, le prince de Lieven, viendrait la visiter et s'entendrait avec le gouvernement anglais pour déterminer la force de l'armement que l'on enverrait dans la Méditerranée pour remplir le but proposé de faire cesser les hostilités entre les Turcs et les Grecs.

Ce fut en conséquence de cet arrangement, que le prince de Lieven se rendit vendredi dernier auprès de l'amiral russe à bord de l'*Azoff*, et que l'ordre fut donné au vice-amiral comte Hayden de se préparer à mettre à la voile pour la Méditerranée avec quatre vaisseaux de ligne et quatre frégates. Il n'est pas vrai que ces bâtimens aient à leur bord d'autres hommes, marins ou soldats que ceux qui sont nécessaires pour le service ; le fait est que tous les équipages russes se composent de soldats et de matelots. Ils sont enrégimentés et portent les numéros de leurs corps respectifs au collet et au parement. Les vaisseaux de ligne ont 700 hommes à bord, les plus grosses frégates 500 et celles d'un moindre rang 400, ce qui forme un total d'environ 10,000 hommes. Les vaisseaux anglais qui seraient destinés au même service n'auraient pas un nombre d'hommes moindre.

Le comte de Hayden mettra à la voile vendredi prochain, si les approvisionnemens peuvent être terminés d'ici à cette époque. Les autres vaisseaux retourneront à loisir à Cronstadt. Les marins russes recherchent beaucoup les objets de manufacture anglaise. Les vaisseaux sont tous du premier ordre dans leurs classes respectives ; mais les hommes qui les montent diffèrent tellement de nos matelots qu'on les croirait d'un siècle en arrière, et le disparate est aussi grand que si l'on comparait le *Times* d'aujourd'hui avec le *Public Ledger* de 1745. Les soldats sont très-braves sans doute ; et les officiers actifs, instruits et courageux ; mais ils n'ont pas cet esprit aventureux et entreprenant qui distingue nos marins et en fait le type des fils de l'Océan.

AFFAIRES DE LA GRECE.

L'observateur impartial de Smyrne, donne les détails suivans sur la reddition de l'Acropolis :

« Après l'issue malheureuse de l'affaire du Cap Colias, les Grecs écrasés se dispersèrent de tous côtés et nous n'eûmes plus d'espérance que sur le camp de Phalère et dans Karaiskaki dont nous ignorions la mort. Jugez de notre position lorsque nous aperçûmes ce camp abandonné par les grecs. Dans ce délaissement total nous perdîmes tout espoir de salut. La garnison se déchaîna contre les chefs de ce qu'ils avaient refusé la capitulation de M. Leblanc quoique trop exclusive en faveur du colonel Fabvier et que le général Church cependant avait agréée.

» Les jours se passaient et nous étions à l'extrémité... Une petite ration d'orge ou d'avoine, une demi-ogue d'eau, malgré la chaleur étouffante que nous éprouvions, telle était notre nourriture depuis plus de deux mois. Nous souffrions avec résignation, quoique nous fussions exposés chaque jour à perdre

notre eau, que nous étions obligés d'aller chercher hors de la forteresse. Cette eau, aurait pu être coupée ou empoisonnée, comme elle l'avait été dans le temps par les grecs, si les Turcs eussent été plus hardis.

» Le 2 mai nous vîmes arriver le capitaine Rocco, commandant la goëlette de S. M. apostolique la *Vigilante*, accompagné de son premier lieutenant. Ils étaient envoyés par M. le major Corner. Ils venaient de sa part nous offrir sa médiation auprès du Sérasquier.

» Le major Corner entama la capitulation qui fut achevée par M. de Rigny, et grâce au vif intérêt que ce dernier chef mit à terminer cette affaire, nous obtînmes des conditions honorables. Nous pûmes sortir avec armes et bagages.

» Le 5 juin nous sortîmes de l'Acropolis et nous nous embarquâmes près du cap Colias où nombre de philhellènes et de tant de malheureux Grecs avaient péri.

» Les navires français nous transportèrent et nous débarquèrent à Salamine.

» Il fut très heureux pour nous d'avoir obtenu une capitulation, telle que celle que l'on nous a accordée par la médiation de M. de Rigny, et quatre jours encore et nous aurions plus eu d'avoir, notre unique nourriture. Si les navires européens eussent tardé à paraître, notre intention était de faire une trouée à travers le camp ottoman, ce qui eût été très difficile, puisque les avant-postes ennemis s'avançaient jusqu'à demi portée de fusil sous l'Acropolis, et que le nombre des Turcs s'élevait à environ vingt-cinq mille hommes. Nous étions aussi décidés à faire sauter le château et à nous ensevelir sous ses ruines, ce qui eût mieux valu que de se voir passer au fil de l'épée, ou de tomber au pouvoir des Musulmans les armes à la main. Nous avions creusé des mines.

» Le brave colonel Fabvier était le seul dans l'Acropolis qui semblait être au dessus de nos maux. Son air tranquille était toujours égale. Quelqu'il eût eu l'occasion de nous quitter, il a persisté à vouloir partager le sort du corps qu'il commandait. Vous ne reconnaîtrez plus le colonel, revêtu du costume dit hellénique, vous le prendriez pour un véritable Albanais. Son cœur seul est français. Il a contracté les mœurs et les usages du soldat grec. Il nous a soutenu dans notre détresse, et si on l'eût écouté, lorsqu'il se renferma dans l'Acropolis, ce château serait encore au pouvoir des Grecs. Mais la jalousie des chefs qui se plaisent à le contrarier en tout, empêchera le colonel Fabvier de jamais réussir en rien. Ce brave officier, décidé à périr parmi les Grecs ou à voir la Hellade libre, n'oppose à toutes ces contrariétés qu'une patience angélique.

» Dans notre route de l'Acropolis au cap Colias, nous éprouvâmes un véritable moment de crainte. En passant proche du poste de Philopapous nous crûmes reconnaître des dispositions sinistres chez les Albanais, dont l'air féroce faisait trembler. Nous entendîmes le bruit des platines que l'on montait et une troupe d'Albanais accourus de Philopapous sur le rivage, achevèrent de porter la terreur parmi nous, au point que le colonel Fabvier s'écria : amis il est naturel d'avoir peur en pareille circonstance ; mais montrer ce sentiment comme des enfants, c'est indigne d'un soldat. Reposez-vous sur la foi qui a été donnée au bon capitaine français. Nous devons dire aussi à la louange du séraskier Reschid-Pacha qu'il ordonna plusieurs fois aux albanais de se retirer du rivage et qu'enfin il s'élança sur eux le sabre à la main, suivi d'une trentaine de cavaliers, qui parvinrent à dissiper les curieux ou les mal intentionnés.

» Nous avons passé environ dix-huit heures à bord des bâtiments de guerre, où les soins les plus délicats furent prodigués aux blessés surtout. Je crois que dans ce court trajet nous avons consommé une grande partie de leurs provisions et que nous leur avons bu presque toute leur eau.

» Nous sommes à Salamine environ cinq à six mille hommes, y compris les débris du camp de Phalère. Nous sommes dans le dénuement le plus complet et nous vivons aux dépens des pauvres habitants, qui tous les jours émigrent pour l'Archipel, car nous sommes pires pour eux que les Turcs. Notre général Charon est à Egine, et la seule armée grecque qui pourrait entreprendre quelque chose est ici sans destination. En attendant Reschid-Pacha, après avoir laissé une garnison de trois mille hommes dans l'Acropolis d'Athènes, marche sur Corinthe. Ses troupes ont déjà franchi Mégare et Mégare. Le bruit court ici qu'Abraham-Pacha est devant Corinthe et qu'il est maître de la campagne jusqu'à Argos.»

FRANCE.

Paris, le 18 août. — Un des plus célèbres avocats de Toulouse, M. Romiguières père, vient de mourir dans cette ville, à la suite d'une longue maladie.

— Le 9 juin dernier, quelques jeunes gens mal-intentionnés de la ville de Pamplune s'étaient portés à des excès coupables envers trois canonniers et un mineur de la garnison française qui occupe cette place, en les attaquant à coups de pierre et à l'improviste hors de la ville. Sur la plainte qui en fut portée à l'autorité espagnole par M. le maréchal de camp français commandant à Pamplune, quatre des prévenus reconnus coupables par la justice ont été condamnés, savoir : deux à 2 ans de fer, les deux autres à un an de la même peine, et en outre bannis du royaume de Navarre. (*Moniteur.*)

— L'Andalousie, et principalement Séville, viennent d'être le théâtre de troubles très sérieux à l'occasion de la procédure qui s'y instruit contre les auteurs de l'incendie du palais de la pitainerie générale. Ils ont éclaté le même jour dans plusieurs villages, et il a eu du sang répandu.

— Dans le concours général des collèges de Paris, le prix d'honneur pour le discours latin en rhétorique a été décerné à l'élève Mitantier du collège de Ste.-Barbe.

Le 1er. prix de dissertation latine en philosophie a été remporté par l'élève Boré du collège de Stanislas.

Les 1ers. prix des sciences physiques ont été remportés par les élèves du collège de Henri IV.

— Un des individus qui ont été arrêtés dernièrement comme faisant partie de la bande nombreuse, dont une nouvelle Clara Wendel était le chef, se renferma devant M. le juge d'instruction dans une dénégation absolue. Lassé enfin de lutter contre l'évidence des faits, il s'est tout-à-coup écrié : « Eh bien ! Monsieur le juge, c'est vrai ; j'ai volé dans quarante-deux endroits ; prenez la plume, je vais vous conter ça... »

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 21 AOÛT.

M. Charles Beving, étudiant à l'Université de Liège, ancien élève de l'athénée de Luxembourg, a obtenu, cette année, la médaille d'or, au concours de la faculté de philosophie. La question dont la solution était proposée est la suivante : *Quelle influence l'épicurisme et le stoïcisme ont-ils exercée sur la morale, la religion et la civilisation des peuples anciens ?* — Le jeune Beving est le huitième étudiant du Grand-Duché qui ait obtenu un si honorable succès.

— Le *Messager des sciences et des arts* porte que l'on vient de découvrir à la maison de ville d'Audenarde, des lettres inédites du comte d'Egmont adressées au gouverneur de cette ville et au comte de Bournonville, d'où il paraît que cette victime de la fureur de don Alonzo, avait pris à notre révolution une part beaucoup plus active qu'on ne le croit communément.

— On écrit de Damwode (Vriesland), 17 août :

» Une Hortensia qui se trouve devant la maison du prédicateur F. Bekius, et qui a porté l'année dernière au moins 180 belles fleurs, en porte en ce moment 380 ; sa hauteur est de 7-85 aunes des Pays-Bas.»

— *Erable blanc.* — *Qualité supérieure de ce bois.* M. Vermeulen, notaire à Ypres, a introduit dans notre royaume et active avec succès, une espèce d'arbre exotique, qu'il est à désirer de voir propager ; c'est ce que l'on appelle l'érable blanc d'Amérique. Cette espèce n'a aucune ressemblance avec les érables dont la famille a donné lieu à tant de descriptions. La rapidité de sa croissance et la qualité supérieure de son bois, n'ont point encore fixé l'attention des observateurs sur cet arbre qui devient grand, droit et robuste, et qui présente un très bel aspect ; sa feuille, découpée comme celle de la vigne, est insaisissable aux insectes ; son fût s'élève en très peu de temps, et cependant son bois, qui est presque aussi flexible que celui du Mélèze, est très fibreux, et sujet à se fendre ou à se délayer ; il est très dur, plus ferme même que celui du chêne ; il est lourd, uni et sans pores ; il se couvre de veines superbes et de nuances variées.

Si nous avons bonne souvenance, il avait été nommé près l'académie de dessin de notre ville une commission de surveillance, composée de quatre honorables conseillers de la Régence, et si nous sommes bien informés, l'académie attend encore la visite de Messieurs les membres de la commission ; visite qui cependant ne pourrait qu'avoir d'heureux résultats, et qui prouverait aux maîtres et aux élèves l'intérêt que l'on porte à l'établissement. Sans doute les choix qui avaient été faits pour former la commission de surveillance ne pouvaient tomber sur des citoyens plus recommandables. Mais ici se fait sentir un inconvénient que nous avons déjà eu l'occasion de signaler ; c'est celui de confier une multitude de charges et d'emplois aux mêmes personnes, de manière qu'elles en sont comme accablées et que malgré leur zèle, tous leurs momens ne leur suffisent plus pour les remplir.

JURISPRUDENCE. — LOI SUR L'ABATTAGE.

La craie rouge est-elle la seule matière dont on puisse faire usage pour tracer sur les animaux les vaines prescrites par la loi ?

(Art. 8 de la loi du 2 août 1822 ; jugement du tribunal de Luxembourg du 21 juillet 1827.)

L'art. 8 § dernier de la loi sur l'abattage est ainsi conçu : « immédiatement après le commencement de l'abattage, les bouchers et abatteurs devront tracer sur toute la longueur de la quittance de paiement, une barre claire et visible, en craie rouge, sous peine d'une amende de cinq florins ». On devine facilement le but de cette disposition : pour prévenir le double emploi du même acquit, le législateur a senti qu'il fallait forcer le contribuable lui-même à annuler le document dès qu'il en ferait usage.

Un cultivateur de l'arrondissement de Diekirch avait abattu un porc, et les employés étant survenus, il exhiba l'acquit rayé avec du sang. Le tribunal de 1^{re} instance de Diekirch rejeta le prévenu, attendu que l'art. 8 § dernier, était modifié par l'usage généralement reçu dans le pays, de barrer avec du sang. L'administration interjeta appel de ce jugement. En appel, le défendeur du prévenu reconnut lui-même que le motif de renvoi allégué par les premiers juges, était une hérésie légale ; mais il soutint, et non sans quelque apparence de fondement, que l'art. 8 placé dans la section IV (de l'abattage et des obligations des bouchers et abatteurs), n'était applicable qu'aux bouchers et abatteurs.

de profession, et non aux particuliers qui abattent, et dont les devoirs sont fixés par la section III, (du paiement de l'acte et des obligations générales à cet égard). Ce moyen de défense ne fut pas accueilli, et le tribunal de Luxembourg, 2^e section, jugeant en degré d'appel, condamna le prevenu à cinq florins d'amende et aux frais des deux instances.

Astronomie élémentaire. — Astronomie populaire. — Positions de Physique, par M. Quételet.

Grâce à l'esprit d'un siècle à la fois avide de connaissances et avare d'efforts intellectuels, nous voyons se multiplier de toutes parts les ouvrages soi-disant destinés à l'instruction populaire, mais bien plutôt conçus dans l'intérêt des personnes dont l'unique but est d'acquiescer sans peine, non le savoir, mais l'apparence du savoir; cette espèce de mode dont le principal bénéfice restera aux libraires, et aux auteurs assez adroits pour l'exploiter, à tems, ne passera pas cependant sans avoir produit quelques heureux résultats; et à travers une foule de mauvais ouvrages enfantés par l'esprit de spéculation ou par la manie d'écrire, on aperçoit çà et là quelques conceptions marquées au coin d'un talent supérieur et destinées à survivre aux mystifications scientifiques de l'époque.

Nous aimons à ranger dans cette classe honorable trois ouvrages nouveaux, fruit des loisirs d'un de nos compatriotes les plus distingués, qui se délasse ainsi des études profondes qu'exigent les sciences astronomiques: ce sont l'*Astronomie élémentaire* (1), l'*Astronomie populaire*, et les *positions de physique* par M. Quételet de Bruxelles.

Nous ne savons trop comment on a cru pouvoir placer l'*Astronomie* au rang des sciences industrielles; quoiqu'il en soit on doit féliciter l'éditeur M. Malher, d'avoir trouvé le moyen d'encadrer dans sa collection ce charmant ouvrage qu'on peut regarder comme le meilleur incontestablement de ceux qui aient paru jusqu'à présent dans ce genre. On y trouve en effet tout ce qu'il est possible de désirer, la clarté et la simplicité du style, la netteté et la précision des exposés, et surtout un art singulier pour faire concevoir ces procédés d'observations et de calculs que le cadre de l'auteur ne lui permettait pas d'exposer et sans lesquels il n'y a pas d'*Astronomie*. Peut-être M. Quételet hésita-t-il trop à faire connaître ses propres idées sur quelques systèmes astronomiques; toujours impartial et trop modeste, il semble n'avoir mis à contribution pour former son livre que ses acquis; comme si sa propre pensée n'avait pas assez de valeur à ses yeux. Au reste c'est un défaut bien rare aujourd'hui; et qu'on pardonnerait bien volontiers à quelques autres écrivains.

En résumé, voulez-vous lire un ouvrage écrit sans autre prétention que celle d'être utile, plein de faits, de science et de doctrine, d'un style mesuré, sage, élégant, facile, qui porte à la fois l'empreinte d'un talent élevé, et celle d'une sage philosophie, lisez l'*Astronomie élémentaire* de M. Quételet.

L'*Astronomie populaire* exécutée sur un autre plan a eu pour but d'éclairer la portion inférieure de la population: nous en parlons peu ici; il nous suffira de dire que sa forme paraît la plus convenable à adopter pour ce genre d'ouvrage. Celui-ci est divisé en 18 leçons, qui sont suivies chacune d'une série de questions. On trouve entre autres celles-ci dans la dixième leçon: *N'est-il pas absurde de supposer que des éclipses puissent arriver à d'autres époques qu'aux nouvelles et pleines lunes?* Dieu veuille qu'un jour la moitié de l'espèce humaine puisse répondre sagement à cette question; l'espèce tout entière aura fait un grand pas en dehors de l'ornière où elle se traîne depuis quelques siècles.

Ceux qui sont curieux de se promener en pensée dans le monde lunaire trouveront dans l'*Astronomie populaire* une jolie carte de cet astre, où quelques docteurs ont cru pouvoir en conscience placer l'un des trois séjours destinés aux âmes des morts. Combien pour eux de sujets de réflexions! Cette planète glacée, sans atmosphère et sans eaux, hérissée de montagnes après et roides, a-t-elle fini son rôle dans l'univers? Une horrible catastrophe, a-t-elle détruit la vie à sa surface, pour n'y laisser pendant une durée éternelle que l'aspect de la solitude et de l'abandon? ou plutôt d'autres êtres avec une autre forme physique, doués d'une autre intelligence n'existent-ils pas au milieu de ces éléments où nous ne trouverions que la mort, animés comme nous par de vaines et mensongères espérances, joués d'illusions trompeuses, bercés tour à tour et effrayés comme nous de la crainte et de l'espoir d'une autre vie? A ces questions toute poésie imagination se fait; aucune espèce de réponse n'est à faire, et les générations s'écoulaient sans avoir pu même concevoir la possibilité de saisir ce premier anneau de la chaîne immense des phénomènes qui nous entourent: après cela restons fiers, soulevons hardiment que tout a été fait pour nous, pour notre plaisir; pauvres atomes que nous sommes, perdus au milieu du temps et de l'espace, n'aurions-nous pour nous d'être aguer des autres atomes qui y pullulent que le triste et ridicule orgueil de nous croire quelque chose!

Tout ce que nous pouvons savoir c'est que quelques-uns des astres qui nous entourent, exercent une influence marquée sur la végétation, et sur quelques autres phénomènes à la surface de notre globe; les cultivateurs et les gens curieux trouveront dans l'*Astronomie populaire* d'excellentes notions exposées très-clairement sur les phases de la lune, sur les éclipses et beaucoup d'autres choses qu'il est utile de connaître ou honteux d'ignorer. Enfin un joli planisphère céleste est joint à ce petit ouvrage qu'on ne peut trop recommander.

(1) Cet ouvrage fait partie de la Bibliothèque Industrielle, publiée par M. Malher.

Le premier volume seulement des *Positions de physique* a paru: en attendant que nous en rendions un meilleur compte, nous nous bornerons à conseiller à ceux qui étudient la physique, de lire ce résumé concis et clair d'une des sciences les plus avancées de notre époque, et dont les applications se trouvent partout.

Signal.

On connaît ce jeu de société qui consiste à établir des différences entre telle ou telle personne, telle ou telle chose. Dernièrement dans une réunion assez nombreuse, il avait été fait cette question: «Quelle différence trouvez-vous entre Napoléon et un autre grand personnage?» A quoi il fut répondu sur le champ: «C'est que l'un fut le chasseur des rois, et que l'autre n'est que le roi des chasseurs.»

Erratum. Changez *na* en *lec*, et ajoutez *sa* devant le mot *filie*; et ces deux légers changements rendront sa forme primitive au vers si étrangement défigurée dans notre n. d'hier, 5e. colonne ligne 13.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS

M. Ch. Froment vient de publier un chant funèbre sur George Canning: Parmi les strophes remarquables que contient cette Messénienne, nous citerons les suivantes:

Il (Canning) n'était pas de ceux dont l'étroite pensée
Dans une limite inouïe

Retient la liberté, vaste présent des cieux:
Telle au c. murs de Byzance une vierge éplorée,
D'un passager amour quelquefois honorée,
Et qu'un euclot jaloux déroba à tous les yeux.

Il la voulait pour lui, pour les siens, pour le monde,
Pareil à l'astre pur, dont la clarté féconde

Refluit sur cent peuples divers,
Il voulait que son vol sublime
Traversant chaque mer, franchissant chaque cime,
Ne s'arrêtât qu'aux lieux où finit l'univers.

Il l'envoyait parfois dans les champs du Mexique
Raffermir une république,

Et du mont de l'Espagne déjurer les complots,
Et parfois sous puissant génie,
Pour sauver la Lusitanie,
Lui faisait repasser les flots.

Ah! sans doute, pleurons, pleurons la noble vie
Si brillante, sitôt ravie!

Mais que l'espoir se mêle à toutes nos douleurs,
Mais que l'espoir rayonne au milieu de nos pleurs!

Quoique à nos yeux lente et tardive,
La liberté hâte ses pas;
Les siècles ne passeront pas

Avant que son règne n'arrive:
Car ce n'est pas de nous que son pouvoir dérive:

Dieu la fit descendre du ciel,
Il faut que tôt ou tard son destin se consume,
Et la fille de l'éternel
Ne dépendra jamais d'un homme!

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 18 août. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 104 fr. 45 cent. — 4 1/2 p. 0/0, juiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 0/0, juiss. du 22 juin, 73 60. — Action de la banque, 2010 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 000 0/0 Emprunt d'Haiti, 000 00.

BOURSE D'ANVERS, du 20 août. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 Rente remb. 89 1/4 Act. de la Soc. com. 4 1/2 d'int., 87 3/4.

Changes. — L'Amsterdam court a été demandé à 118 p. 0/0 de perte, le Londres court s'est placé à fl. 11-97 1/2, le papier à terme n'a pas été demandé; le Paris court et à terme ont été demandés; le Francfort court et à trois mois sont rares; le papier six semaines a été recherché; le Hambourg manque.

PRIX DES GRAINS À LIÈGE DU 20 AOÛT.

La rasière de froment, récolte de 1826, prix moyen. fl. 7 93 c.
id. de seigle, vieux, " " fl. 5 74 c.

ÉTAT CIVIL du 20 août. — Naissances: 5 garç., 1 fille.

Décès: 2 garçons, 3 filles, 4 hommes; savoir.

Augustin Joseph d'Aoust, âgé de 84 ans 10 mois et 3 jours, ancien chanoine et curé de Visé, rue du Moulin St. Jacques, n. 326.

Pierre Joseph Noël Terwagne, âgé de 62 ans, 7 mois et 24 jours, fabricant de chocolat, rue sur Meuse, n. 340, époux d'Elisabeth Pirson.

Lambert Louis Thomé, âgé de 46 ans, marchand brasseur, rue Pied-de-Vache, n. 407, célibataire.

Jean Joseph Douffet, âgé de 44 ans 1 mois et 12 jours, boulanger, rue des Ecoliers, n. 251, époux de Jeanne Coclet.

TEMPÉRATURE du 21 août. — A 8 heures du matin, 16 degrés, à une heure 18 degrés

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Une femme de la campagne, devant accoucher de suite et désirant être nourrice; peut se présenter au bureau de cette feuille.

Une servante sachant faire la cuisine, peut se présenter rue des Ecoliers n. 51. (898)

Un jeune homme de bonne famille, âgé de dix-huit ans, désire un emploi, soit dans une maison de commerce ou fabrique, à l'effet d'y tenir des écritures. S'adresser chez Mlles Mahoux et de Sartorius libraires, rue Souverain-Pont, n. 319. (901)

Les tuteur et subrogé tuteur, des enfans de feu Pierre-Joseph Verhulst et de Marguerite-Joseph Grayet, son épouse, feront vendre publiquement mardi onze septembre prochain, à dix heures du matin, pardevant M. le juge de paix du canton, par le ministère du notaire *Lys*, légalement commis, en sa demeure à Verviers.

1°. Une belle maison n. 763, située en Crapaurue à Verviers, propre à tout commerce, avec trois caves, deux cuisines, un four, une buanderie, pompe, greniers avec tire-balle, cour, porte cochère, jardin avec issae, rue derrière le Rhin, ainsi qu'une place pour un pont ou lavoir sur le canal.

2°. Une maison n. 762, rue Porte-Cuper, contigue à la précédente, restaurée à neuf, avec cour, occupée par Jean Noirof.

3°. Une maison n. 761, même rue, contigue à la précédente, occupée par le sieur Harzé.

Ces immeubles sont grévés de plusieurs capitaux à trois pour 100. Il y a sûreté et facilité pour l'acquéreur. S'adresser audit notaire, pour plus amples renseignements. (897)

A vendre pour entrer en jouissance le 1^{er} mai 1828 :

1°. La belle et grande maison, n. 453 rue du Collège à Verviers, avec cour, jardin entouré de murs garnis d'arbres à fruits; deux autres jardins y attenants; remises, écuries pour plusieurs chevaux, magasins, buanderie et dépendances; idem la petite maison n. 454 qui y joint et en fait partie.

2°. Les maisons n. 451 et 452 à coté des précédentes, avec l'écurie et les deux jardins en dépendants.

On vendrait le tout en masse ou séparément.

S'adresser aux propriétaires, rue Crapaurue, n. 828 ou à M. le notaire *Lys*. (896)

() Samedi 1^{er} septembre 1827, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire *Delvaux* et en son étude, Place-Verte à Liège, il sera vendu sur adjudication volontaire; 1°. Une belle propriété, bête en briques, couverte en ardoises et tuiles; consistant en une maison de maître, ayant deux grands salons, une cuisine, le parterre d'une tour, deux grandes remises avec un moulin à chicorée, six pièces au premier, grands greniers.

2°. Une maison pour les ouvriers, ayant deux pièces au rez-de-chaussée, deux au premier et grenier.

3°. Grandes remises, pièces destinées à une distillerie, un puits, d'autres vastes bâtiments voûtés et un jardin: le tout se tient et est situé en la commune de Vivegnis, canton de Glons, sur la chaussée de Liège à Oupeye.

Cette propriété a servi à une grande fabrique de chicorée et est propre à tout établissement; elle sera d'abord exposée en six lots, ensuite en un seul.

4°. Une maison, située faubourg Vivegnis, vis-à-vis l'église Ste. Foi, n. 171, ayant trois caves, plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier, grenier, bâtiments derrière, cour et jardin.

5°. Et une autre maison, même situation, n. 170, avec caves, deux pièces au rez-de-chaussée, deux au premier et greniers.

Les acquéreurs auront des facilités pour le payement. S'adresser audit notaire.

() Vendredi 7 septembre 1827, à deux heures de relevée, on vendra aux enchères, en l'étude du notaire *Paque*, rue St. Hubert, à Liège, une maison sise à Liège, rue du Cimetière, n. 556, devant l'église de St. Denis, joignant à M. Elias, représentant Marganne, aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire.

A louer dès à présent une spacieuse maison, connue sous le nom de l'hôtel de Brabant, située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstricht; elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grandes écuries, remises, pompes, fontaines, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître-d'hôtel, ou pour une maison de commerce. S'adresser sur la Batte, n. 1078.

A louer un joli quartier, composé de deux ou trois pièces et plus si on le désire, dans une maison à la campagne et à peu de distance de la ville, avec la promenade d'un jardin, bosquet et verger. S'adresser rue Pont-d'Isle, n. 8. (407)

Un marchand bohémien est arrivé au fer à Cheval, sur la Batte, avec un assortiment de plumes de lit qu'il vend à juste prix. (880)

Ferme située à Jemeppe sur Meuse à louer pour mars 1828. S'adresser au notaire *Servais* audit Jemeppe. (648)

A vendre ou à arrenter 4 maisons, situées 1°. rue des Écoliers n. 205; 2°. rue en Châtre, avec jardin, n. 432; 3°. rue de la Régence, n. 935; 4°. nne avec jardin, rue Grande-Nasaurue, vis-à-vis la pompe. (872)

(92) Belle chaudière en cuivre, contenant environ 1500 litrons, avec cuve, à vendre chez les enfans de feu Pierre Simonis en Condroz.

On peut se procurer des renseignemens sur ces objets, au n. 371, rue sur Meuse à Liège.

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, rue St. Adalbert, n. 759.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE

Adjudication. — Le mercredi 29 du courant à onze heures du matin, il sera procédé à l'Hôtel des États, rue Agimont, à Liège, pardevant Monsieur le gouverneur ou son délégué, et en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat :

1°. A l'adjudication des ouvrages à exécuter en pavage et en réparation de quelques parties des nouveaux chemins de halage construits en 1825 et 1826, à la rive gauche de la Meuse entre la maison Monville et le vieux moulin à vent de Herstal, et le long de ce village.

2°. A la réadjudication des ouvrages à faire en terrassement, maçonneries et charpente, pour la construction d'un ponton de 4 aunes d'ouverture, entre la tête de l'aqueduc qui traverse la route au-dessus de l'hôpital de Jemeppe et l'angle vers la maison du sieur Quiriny du même bâtiment.

Ces adjudications auront lieu par soumissions et aux enchères. Les devis d'après lesquels il y sera procédé sont déposés audit hôtel et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, où on pourra en prendre lecture et obtenir tous les renseignements et éclaircissemens nécessaires. A Liège, le 18 août 1827.

Pour le greffier des états de la province de Liège,
Le membre de la députation des états, *Knaeps-Kenor*.

Le conseiller-d'état, gouverneur de la province de Liège, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, informe que le mardi 18 septembre prochain à midi dans le local du ministère de l'intérieur à Bruxelles, la fourniture d'une quantité de papier pour le service du timbre, sera mise en adjudication par soumissions écrites et au rabais. Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, ainsi que les échantillons des papiers à fournir, sont déposés au bureau de l'administration provinciale rue Agimont à Liège, où l'on peut en venir prendre inspection.

A Liège, le 18 août 1827. Comte de *Liedekerke*.

Demande en concession de Mines de Houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 30 juillet 1827, sous le n. 817 du répertoire particulier, le Sr. Maximilien-Joseph Naudrin, de Ben; Louis Bodson, d'Andennes, et Cie., en rappelant une ancienne demande formée le 15 décembre 1818 au gouvernement de la province de Namur, par les susnommés et le Sr. Louis Havelange, d'Andenne, ont demandé la concession des mines de houille, gisantes sous le bois de Gives, d'une étendue superficielle de 81 bonniers 64 perches carrés, dépendant de la commune de Ben, et dont la délimitation et ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant à l'angle saillant vers Nord-Ouest du communal de Gives, dans une propriété appartenant à Maximilien Naudrin, en suivant les limites qui séparent ce bois d'avec la dite propriété, le bois appartenant à M. *Mattelet*, et le bien dit *Berthe-Mattelet* jusqu'au chemin de *Bulhier*.

A l'Est, prenant alors ce chemin et le continuant sur une longueur de 140 aunes environ. De ce point longeant vers Sud les limites séparatoires du bois de Gives, d'avec différentes parcelles de bois et terres jusqu'à l'extrémité Sud du dit bois.

Au Sud, continuant à suivre vers Ouest les dites limites, jusqu'à la rencontre du bois dit Warsimont.

A l'Ouest, longeant alors vers Nord, les limites qui séparent le dit bois de Gives du bois de Warsimont de celui de St. Paul, et de la terre appartenant à Maximilien Naudrin, jusqu'à l'angle saillant vers Nord-Ouest du bois de Gives dans la propriété de ce dernier point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface cinq cents par bonnier.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1°. Les bourgmestres de Liège, Huy, et Ben, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3°. Immédiatement après l'expiration du 4^e mois, les autorisés susnommés nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

Trois expéditions en seront également adressées à M. le gouverneur de la province de Namur, lequel est prié de les faire publier et afficher pendant quatre mois dans la ville d'Andenne et de nous transmettre ensuite le certificat constatant l'accomplissement de ces formalités.

En séance à Liège, le 4 août 1827.

Présens nobles et très honorables seigneurs,
Baron de *Crassier*, *Knaeps-Kenor*, *De Colard-Trouillet*,
Comte de *Lannoy*, *Bellefroid*, et *Crawhez*.

Pour le président, le membre de la députation,
Signé *KNAEPS-KENOR*.

Par la députation : Le greffier des États, Signé *BRANDES*.